

Fabrication artisanale et restauration de parquet

Rareté faible

Absence de diplôme ou certification

Bois

[Architecture et Patrimoine Bâti](#)



Proche du menuisier, le parqueteur prépare, pose et répare des parquets constitués de lames de bois le plus souvent en chêne qui, une fois posées, offrent des motifs géométriques. Il prépare les surfaces et y pose éventuellement une couche intermédiaire destinée à l'isolation phonique ou calorifique.

Description du savoir-faire

Historique

Le terme de parquet est né à la Renaissance. C'est au XVII^e siècle qu'apparaissent les parquets avec les panneaux à la Française (panneaux de Versailles, Chantilly, Aremberg) qui décoraient principalement les salles de réception des châteaux et des hôtels particuliers. L'utilisation massive des parquets se fera avec les débuts de l'industrialisation. Ils prendront place dans l'habitat bourgeois entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

Activité

Le parqueteur est un spécialiste de la pose, de la rénovation et de la réparation des parquets, qu'ils soient massifs ou contrecollés

Le parquet est un revêtement de sol composé d'éléments de bois (le plus souvent en chêne) assemblés de manière à créer des motifs décoratifs.

Il existe deux grandes familles de parquets : les **parquets massifs** et les **parquets contrecollés**, qui vont déterminer trois catégories de pose : les parquets cloués, flottants ou collés.

En revanche, le stratifié est un panneau, imitant l'aspect du bois.

Au-delà des chantiers neufs, le parqueteur joue un rôle essentiel dans la conservation des parquets anciens. Il restaure les parquets dégradés et remplace les éléments endommagés.

L'activité peut aussi inclure la mise en œuvre de solutions d'isolation phonique ou thermique.

Enfin, le métier intègre aujourd'hui des compétences liées au réemploi des matériaux. La dépose dite « préservante » permet de récupérer les lames de parquet sans les détériorer afin de les réutiliser, répondant ainsi aux enjeux contemporains de sobriété des ressources et de réduction des déchets.

Matériaux

Les trois quarts des parquets sont en chêne, mais d'autres essences peuvent être utilisées.

Elles se distinguent en deux familles : les feuillus (bouleaux, châtaignier, érables...) et les résineux.

Techniques

Pose de parquet :

Les parquets cloués sont généralement massifs. Les lames de parquets sont fixées par clouage ou agrafage sur des lambourdes, éléments en bois brut ou rabotés de longueurs variables et d'une largeur de 60 à 80 mm. Les lambourdes sont soit calées et collées, soit posées sans fixation (flottantes) sur un support en dalle de béton brut ou sur un sol stable. Elles peuvent aussi être fixées sur des solives métalliques ou en bois (pièces placées sur les poutres et supportant le plancher).

Les parquets flottants :

On appelle pose flottante la pose de lames ou de panneaux de parquets sans fixation au support. C'est pourquoi les parquets flottants sont toujours posés sur une couche isolante qui a pour but d'éviter le contact direct avec la surface dure du support. Les lames sont assemblées avec des rainures et des languettes fixées entre elles par un filet de colle vinylique ou par assemblage à sec. Les parquets flottants sont en majorité des parquets contrecollés. Ils représentent près de 80% de la consommation nationale. Ils ont pour avantage d'offrir une grande facilité de pose, pas de ponçage et de vitrification in situ. De plus, ils favorisent l'isolation acoustique.

Les parquets collés :

La pose nécessite un support propre, sain, sec et solide. Le parquet est collé sur une sous couche isolante, le matériau le plus fréquemment utilisé étant le liège ou autres

matériaux de synthèse. Les colles utilisées pour fixer les lames sont de trois types : colle acétate de polyvinyle ou « colle blanche » en solution aqueuse, colle à base de résine en solution alcool ou encore colle polyuréthane. Les parquets concernés par ce type de pose sont les parquets mosaïques, les parquets massifs ou contrecollés, les parquets à lamelles sur chant, les parquets et pavés en bois de bout.

Ce sont les dessins de pose qui déterminent les appellations des différents parquets, ainsi il peut s'agir de parquet point de Hongrie, parquet en mosaïque, parquet fougère, parquet bâton rompu...

Le choix du parquet se fait selon les critères suivants : l'esthétique (couleur, veinage, dessin, bois anciens ou pas), l'usage et le coût.

La restauration de parquet ancien :

Chaque intervention débute par un relevé détaillé du parquet existant : les lames sont repérées, numérotées et intégrées à un plan de calepinage afin de garantir une pose strictement conforme à l'ouvrage d'origine.

Le parquet est ensuite déposé pour permettre la restructuration de son support : remplacement des lambourdes dégradées, mise en place d'isolants acoustiques, création ou remise à niveau de chapes sèches par ragréage.

Les éléments de parquet sont restaurés en atelier. Les lames trop abîmées sont remplacées par des pièces façonnées dans des bois anciens récupérés et réusinés aux dimensions d'origine, ou par du bois neuf soigneusement teinté pour reproduire l'aspect existant. Les éléments conservés sont également remis en état par ponçage.

Puis le parquet est réinstallé sur site, une dernière étape de ponçage est réalisée avant l'application d'une patine pour unifier l'ensemble. L'objectif est de préserver l'apparence et la valeur historique des ouvrages.

Environnement économique

La parqueterie constitue une spécialité de la filière bois et du bâtiment. Elle regroupe principalement des artisans ainsi que des petites et moyennes entreprises. En France, le parquet est un marché porteur même s'il ne représente que 4 % des revêtements de sols. Le marché français du parquet est largement porté par la rénovation, qui représente environ 80 % de l'activité du secteur. Le parquet contrecollé est le plus apprécié.

Les parqueteurs interviennent principalement auprès d'architectes, décorateurs, maîtres d'œuvre et autres professionnels du bâtiment aussi bien pour des résidences individuelles que dans les hôtels, les résidences de prestige, les showrooms, les musées, les monuments historiques ou les édifices religieux. L'Île-de-France occupe une place particulière dans cette activité. La présence d'un important patrimoine bâti, notamment les immeubles haussmanniens et les habitations anciennes, génère des besoins importants en restauration et en remplacement de parquets. Le territoire concentre également un nombre élevé d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Aujourd'hui la pose des parquets n'est plus réservée aux seuls parqueteurs. De nombreux menuisiers professionnels se sont formés à la pose des parquets. On observe aussi des associations de parqueteurs avec les carreleurs et professionnels des sols plastiques.

Le métier de parqueteur est soumis à une réglementation stricte dictée par les documents techniques unifiés (DTU) qui contiennent les règles techniques relatives à l'exécution des travaux du bâtiment. Ces documents vont jusqu'à donner des directives sur les conditions de stockage. Ils servent de références aux experts des assurances.

Formation

Jusqu'en 2021, il existait une mention complémentaire (actuellement Certificat de Spécialisation) Parqueteur, de niveau 3.

Aujourd'hui le CFA métiers orphelins des Manufactures Nationales travaille avec des partenaires à la création d'un **Certification de Spécialisation de niveau 4**, en un

an, en apprentissage, et accessible après un baccalauréat dans le domaine du bois : Menuisier Agenceur, technicien Construction Bois, Technicien de Fabrication Bois et Matériaux associés.